



RENSEIGNEMENT SUR LE TRAVAIL EN MILIEU MEDICAL

Par ella72

Bonjour,

Je viens vers vous pour renseignements. Je travail en maison de santé entant que femme de ménage et ont me demande de faire les stérilisations du matériels de soins des infirmières et podologue mais aussi de transvaser les pots de seringues et lames coupantes dans le bac jaune (dont une société viens récupérer tout les 15jours).

Ai-je le droit où dois-je être certifier pour faire cela ?

Il y a t-il des textes de loi ou autre qui pourrait expliquer qui a le droit de faire tout cela ?

J'ai beau en parler avec les infirmières mais comme par hasard personnes ne sait la réponse ...

Par avance merci de m'éclairer sur ce sujet

Par Prana67

Bonjour,

A mon avis stériliser le matériel médical ne fait pas partie du travail d'une femme de ménage. Je pense qu'il y a des procédés à respecter et qu'il faut une formation spécifique pour ça.

Transvaser les seringues et lames je ne sais pas. Ceux qui utilisent seringues et lame s ne peuvent pas tout de suite les mettre dans le récipient prévu pour ?

Par ESP

Bonjour

Vous êtes en droit de refuser une tâche ne correspondant pas à votre qualification, à fortiori non prévue par votre contrat de travail.

Je vous invite à contacter une organisation syndicale représentative.

Par ella72

Bonsoir,

Pour vous répondre, ma pensée est que moins ils en font et mieux c'est pour eux ... voili voilou .

J'ai envoyer un mail à l'ARS comme me l'as indiquer l'inspection du travail. Je verrai la réponse .

Il faut que je relise mon contrat et convention mais pour moi c'est quelques choses de bien spécifique .

Merci de vos réponses

Par Henriri

Hello !

Autre point de vue pour vous Ella :

1- Stériliser du matériel médical : en votre qualité de femme de ménage dans un milieu médical cette tâche vous fait-elle envie ? Si oui acceptez-la sans difficulté. Si c'est demandé "officiellement" par votre management ne craignez pas (après formation et disponibilité d'une procédure écrite) d'assurer cette tâche (c'est la responsabilité de votre management qui vous la confie)). Moi j'y vois une diversification de vos missions et même un enrichissement de votre travail.

Lecture :

[url=https://solidarites-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-metiers-de-la-sante/les-fiches-metiers/article/agent-de-sterilisation?TSPD_101_R0=e9c71673db83a2692c292a3e8096510215t0000000000000000059e7a758fff000000000000000000000061f2decf00774e5d3708eeb285a9ab2000b48a3fbc963e9ecdee2a45393fcbc5fd4a9b2fb3b20af7c7f062837ab0c2dbeb080a5cf3920a2800880485da0e618ee4935456d12b45044aa5b8bf7e5a8282517ece849a1d80617bf55e8bbe091366cf]https://solidarites-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-metiers-de-la-sante/les-fiches-metiers/article/agent-de-sterilisation?TSPD_101_R0=e9c71673db83a2692c292a3e8096510215t0000000000000000059e7a758fff000000000000000000000061f2decf00774e5d3708eeb285a9ab2000b48a3fbc963e9ecdee2a45393fcbc5fd4a9b2fb3b20af7c7f062837ab0c2dbeb080a5cf3920a2800880485da0e618ee4935456d12b45044aa5b8bf7e5a8282517ece849a1d80617bf55e8bbe091366cf[/url]

2- Transvaser les pots de seringues et lames coupantes dans le bac jaune (objets souillés biologiquement) : il me semble que compte tenu de votre fonction dans cet établissement médical cette tâche n'est pas éloignée à vos fonctions.

Le problème me semble plutôt être le "procédé"... Car il me semble que juste après leur utilisation ce genre d'outils piquants-tranchants souillés devraient directement être glissés par leurs utilisateurs dans des boîtiers spécialisés (boîtiers "de sécurité" en fait, et non de simples "pots"). Ils ne devraient plus en sortir par mesure de sécurité jusqu'à leur évacuation en tant que déchets dangereux biologiquement. Aussi je ne comprends pas que vous ayez à "transvaser" ces seringues et lames de scalpel souillés.

Qu'en dites-vous ?